

**COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT 2024 DU MASTER DE MANAGEMENT
PARCOURS ECONOMIC AND BUSINESS ANALYST**

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L612-6 et L712-2,
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 (MENS0200982A) relatif au diplôme national de master, modifié,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master, modifié,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 30 avril 2019 relative aux comités de recrutement en master,
- Vu** la proposition de Monsieur Richard CALVI, directeur de l'Institut d'administration des entreprises Savoie Mont Blanc

ARRETE n°2024-032

Article 1 : Pour l'année universitaire 2024-2025, la composition du comité de recrutement pour l'admission des candidats en première année de **MASTER**
Mention : MANAGEMENT
Parcours : ECONOMIC AND BUSINESS ANALYST

est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (PR, MCF, autre)
➤ Madame Véronique Favre-Bonté, responsable de la mention Management	Professeur des Universités, Université Savoie Mont Blanc
➤ Madame Le Duigou Sarah, responsable du parcours Economic and Business Analyst - mention Management	Maître de Conférences, Université Savoie Mont Blanc
➤ Madame Bérangère Legendre, <i>enseignant-chercheur intervenant dans la formation</i>	Professeur des Universités, Université Savoie Mont Blanc
➤ Monsieur Tanguy JérémY, <i>enseignant-chercheur intervenant dans la formation</i>	Maître de Conférences, Université Savoie Mont Blanc

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et dans les locaux et dans les locaux de l'IAE sur le site universitaire d'Annecy-le-Vieux.

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président formation et le directeur de l'IAE Savoie Mont Blanc sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour le Président et par délégation
le Vice-président formation**

Fait à Chambéry, le 5 mars 2024

Jean-François DREUILLE

Philippe GALEZ